

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

Convocation du 3 juin 2021

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 10 juin 2021, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON - Corinne GERVAIS – Gérald BAKAES - Karine PERRET – Philippe KUTZNER – Robert LACOMBE – Karine RENARD – Alain LEGRAND – Maryvonne CHEVALLIER - Claude NOLLET – Claire-Hélène MESSEANT – Fabrice TROMBIK - Pierrette ESTANG - Jean-Pierre MARTIN – Pascal OZANNE - Yolande REBOUX – Patrick GOMET – Christelle FRANCHIN - Joël VIRON.

Absents excusés : Céline MARTIN (donne pouvoir à Valérie MARTIN) ; Augustin COLLET (donne pouvoir à Karine PERRET) ; Jeanne GERVAIS (donne pouvoir à Corinne GERVAIS)

Secrétaire de séance : Yolande REBOUX

1. Réponses aux questions orales posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

- Suite à la remarque de Joël VIRON concernant la formation phytosanitaire des agents des services techniques et notamment sur la possibilité de bénéficier d'une aide de la chambre d'agriculture. Madame le Maire informe que renseignements pris auprès de cette dernière, seuls les agriculteurs peuvent prétendre à cette aide.
- Concernant le lotissement du Terrier et la nécessité de créer un bassin de rétention afin d'éviter tout risque d'inondation, Joël VIRON avait proposé la création d'un puisard large et profond. Madame le Maire indique que le Maître d'œuvre préconise un bassin de rétention. Cette solution est la plus adaptée en cas d'orage et de fortes pluies.
- Yolande REBOUX avait demandé si la commune avait reçu la subvention dans le cadre de l'installation de la borne électrique Place du Mail. Madame le Maire indique que la demande de subvention a bien été déposée. L'entreprise qui gère ce dossier a informé que les délais d'instruction sont allongés du fait du nombre de demandes à traiter. Madame le Maire informera le Conseil Municipal dès qu'une notification sera reçue.
- Patrick GOMET avait demandé en quoi consistait la vérification de la nappe souterraine facturée par VEOLIA. Madame le Maire indique que différents services de la Mairie ont effectué des recherches mais qu'ils n'ont trouvé aucun devis ou facture correspondant à ce sujet. Patrick GOMET précise avoir lui-même recherché ces éléments et explique qu'il s'agit en fait d'une sous-traitance réalisée par l'entreprise PAPERRI. Madame le Maire indique alors que ce diagnostic a effectivement été mandaté par IRH dans le cadre de leur mission. Patrick GOMET remercie pour ces compléments.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Yolande REBOUX précise qu'elle avait évoqué les bâtiments communaux énergivores et que cela n'a pas été mentionné dans le procès-verbal.

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance.

3. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 25 mars 2021 :

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/018 - Achat d'un tracteur-tondeuse autoportée ISEKI SXG 326

Considérant la nécessité d'acheter un tracteur-tondeuse autoportée, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Lorris Motoculture, un marché pour l'achat d'un tracteur-tondeuse autoportée ISEKI SXG 326. Ce marché s'élève à la somme de 22 569,68 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2158 (autres installations, matériels et outillages techniques) du budget principal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/019 - Achat d'outillages divers pour le CTM

Considérant la nécessité d'acheter divers outillages pour le CTM, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Legallais Bouchars, un marché pour l'achat de divers matériels d'outillages. Ce marché s'élève à la somme de 3 594,96 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2158 (autres installations, matériels et outillages techniques) du budget principal 2021

Patrick GOMET demande si plusieurs fournisseurs ont été consultés et notamment des entreprises locales comme Alexis ROBERT ou M. BRICOLAGE. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'outillage professionnel. Patrick GOMET et Joël VIRON s'étonnent que l'on ne fasse pas travailler plus souvent l'entreprise M. BRICOLAGE et indiquent que le Directeur de cet établissement participe activement à la vie du territoire et notamment au niveau associatif.

Madame le Maire précise que les services techniques font appel très souvent à cette entreprise et que la Mairie est entièrement satisfaite de cette collaboration. L'entreprise est en effet très réactive et continuera d'être consultée lors des prochaines commandes.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/020 - Fourniture et installation d'une climatisation au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

Considérant la nécessité de fournir et d'installer un système de climatisation au 1er étage de l'Hôtel de Ville, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Hervé Thermique, un marché pour la fourniture et l'installation d'une climatisation au 1er étage de l'Hôtel de Ville.

Ce marché s'élève à la somme de 21 588 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget principal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/021 - Remplacement des gouttières à l'école de musique

Considérant la nécessité de remplacer les gouttières de l'école de musique située Rue du Gâtinais, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Les Couvreurs du Gâtinais, un marché pour le remplacement des gouttières à l'école de musique située Rue du Gâtinais.

Ce marché s'élève à la somme de 7 247,76 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget principal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/022 - Réfection et mise en place de gouttières Maison Dejesus

Considérant la nécessité de réparer et mettre en place des gouttières à la Maison Dejesus située Avenue du Capitaine Albert, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Les Couvreurs du Gâtinais, un marché pour la réfection et la mise en place de gouttières Maison Dejesus.

Ce marché s'élève à la somme de 8 521,32 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget principal 2021.

Patrick GOMET s'étonne que ces travaux ne concernent que la maison « Dejesus » et précise que le budget était de 8 600 € pour la réfection également des gouttières de la maison « Riglet ».

Madame le Maire confirme qu'il s'agit bien de ces deux bâtiments.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/023 - Reprise de la couverture charpente de la salle Blanche de Castille

Considérant la nécessité de reprendre la couverture charpente de la salle Blanche de Castille Zone de la Noue, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Les Couvreurs du Gâtinais, un marché pour la Reprise de la couverture charpente de la salle Blanche de Castille située Zone de la Noue.

Ce marché s'élève à la somme de 12 937,20 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget principal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/024 - Fourniture pour la mise en place d'un système d'alarmes aux écoles

Considérant la nécessité de mettre en place un système d'alarme dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) aux écoles, au restaurant scolaire et à la crèche, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Rexel Matériel Électrique, un marché pour fourniture d'équipement d'alarmes.

Ce marché s'élève à la somme de 17 443,28 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget principal 2021.

Christelle FRANCHIN demande si le remplacement des portails de l'école élémentaire fait partie de ce marché. Madame le Maire indique que ce sont deux marchés différents mais qu'ils concernent tous les deux la mise en conformité et la sécurisation des écoles.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/025 - Achat de 8 tableaux blancs interactifs et 9 PC portables pour l'école élémentaire

Considérant la nécessité d'acheter 8 TBI et 9 PC portables pour l'école élémentaire dans le cadre du socle numérique, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Sully Micro Services, un marché pour l'achat de 8 tableaux blancs interactifs et 9 PC portables pour l'école élémentaire.

Ce marché s'élève à la somme de 11 940,24 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2183 (matériels informatiques) du budget principal 2021.

Madame le Maire précise qu'il conviendra de compléter la commande suite à l'information de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2021. Le coût d'un matériel s'élève à environ 900 €. Cette dotation rentre dans le cadre d'un appel à projet « label école numérique ». La demande de subvention sera complétée en conséquence.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/026 - Achat de 3 débitmètres boues pour la station d'épuration

Considérant la nécessité d'équiper la station d'épuration de 3 débitmètres, Madame le Maire décide de conclure, avec la société VEOLIA, un marché pour l'achat de 3 débitmètres pour équiper la station d'épuration.

Ce marché s'élève à la somme de 10 009,31 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2315 (installations, matériel et outillage techniques) du budget assainissement 2021.

Patrick GOMET demande pourquoi ces équipements ont été achetés alors qu'ils n'ont pas été évoqués en commission. Madame le Maire répond que ce matériel concerne les bassins d'orage et que cet achat avait bien été évoqué lors de la réunion trimestrielle avec le délégataire.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/027 - Achat de 2 véhicules Peugeot

Considérant la nécessité d'acquérir 2 véhicules pour les services techniques, Madame le Maire décide de conclure, avec la société Bernier, un marché pour l'achat de 2 véhicules Peugeot : un Peugeot Partner et un Peugeot Boxer.

Ce marché s'élève à la somme de 46 638,52 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2382 (matériels roulants) du budget communal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/028 - Achat de 35 talkies walkies

Considérant la nécessité d'acquérir 35 talkies walkies pour les différents services scolaires, périscolaires et préscolaires, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles, Madame le Maire décide de conclure, avec la société MIDLAND, un marché pour l'achat de 35 talkies walkies pour les différents services scolaires, périscolaires et préscolaires.

Ce marché s'élève à la somme de 2 820,72 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) du budget communal 2021.

Madame le Maire explique que cet équipement complète l'installation des alarmes dans les écoles et qu'il rentre dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). L'ensemble des services sera équipé de talkies walkies.

Patrick GOMET indique que le budget était de 5 000 € et demande si d'autres achats seront effectués.

Madame le Maire informe que le devis initial a été négocié compte tenu du nombre d'appareils commandés (très bonne négociation du chef de la police municipale). Il n'y aura pas d'autres achats sur cette ligne.

4. Points à l'ordre du jour

1) Convention avec ENEDIS pour le programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire rappelle qu'Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité au titre du monopole légal dont elle dispose et est, par ailleurs, concessionnaire de ce réseau en vertu du contrat de concession signé avec le département du Loiret.

A ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation.

C'est dans cet esprit qu'Enedis propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Ce programme, mis en place par l'Etat, et expérimenté sur les régions Centre Val de Loire, PACA et la Réunion, répond à plusieurs objectifs :

- Partir des territoires et de leurs projets,
- Apporter une réponse sur mesure,
- Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Enedis et la collectivité souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante articulée autour de grandes thématiques qui pourront être, ou non, déclinées en tout ou partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec ENEDIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (1 abstention : Joël VIRON).

2) Convention avec ISOLIDARITÉ représentant le groupement TOTAL/Direct énergie pour des travaux d'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire, financés par les Certificats d'Economie d'Énergie

Madame le Maire explique que la société ISOLIDARITE est mandatée par des Obligés, (Obligé au titre des certificats d'économie d'énergie) pour inciter et assister les Bénéficiaires à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'état et le Ministère de la transition écologique ont reconnu la rénovation énergétique des logements comme une des priorités de la lutte contre la précarité énergétique. Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) créé par la loi POPE N°2005-781 du 13 Juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique et transfère à la charge des « obligés » que sont les distributeurs d'énergie, l'obligation de réaliser des actions aux fins d'économies d'énergie. L'objectif d'économies d'énergie de la 4ème période fixé par le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 s'élève à 1600 TWh cumac dont 400 TWh à réaliser auprès des ménages en situation de précarité énergétique.

Le décret 2017-1848 et les arrêtés du 29 décembre 2017 encadrant l'évolution du dispositif des CEE pour la période 2018-2020 ont été publiés au J.O du 31 décembre 2017. Les obligés peuvent s'acquitter de cette obligation par le biais des Certificats d'Economie d'Énergie CEE pouvant être acquis auprès d'autres intervenants du dispositif assurant le rôle actif et incitatif.

Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif, elles peuvent ainsi valoriser les économies d'énergie qu'elles réalisent par le biais des Certificats d'Economie d'Énergie.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions et modalités de leur partenariat, reprises dans la convention d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique en pièce jointe à cette note. Pour obtenir des économies d'énergie financées par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Madame le Maire souligne que la société ISOLIDARITE est mandatée ici par Total/Direct énergie, plusieurs candidats ont été reçus en Mairie et ce groupement paraît le plus sérieux et souhaite surtout faire travailler des entreprises locales dans la mesure du possible. Cette opération est subventionnée à 100 % par le dispositif CEE.

Christelle FRANCHIN demande si la Mairie a lancé une consultation ou si elle a été démarchée par l'entreprise. Madame le Maire répond que deux entreprises ont sollicité la commune et que les propositions ont été étudiées. Elle explique que l'objectif de cette démarche est d'aider les collectivités à monter des dossiers d'économie d'énergie, et que cela peut aboutir à des dégrèvements d'imposition dans le cadre d'achat de chaudière ou de pompe à chaleur.

Patrick GOMET demande si la Mairie s'est renseignée sur la société ISOLIDARITE.

Madame le Maire donne la parole à Nicolas COUVRAND qui a suivi ce dossier. Il explique avoir rencontré avec Marc BAKAES une première société. Renseignements pris auprès d'une collectivité qui a travaillé avec elle, cette dernière, bien que locale, n'a pas répondu aux attentes et aux objectifs promis. Dans un second temps, la société ISOLIDARITE a pris contact avec la Mairie afin de proposer le partenariat énoncé ci-dessus.

19h23 : Arrivée de Corinne GERVAIS

Patrick GOMET indique s'être renseigné sur la société. Il explique notamment que c'est une jeune entreprise avec peu d'employés et qu'elle fait beaucoup appel à de la sous-traitance. Il informe également que le Directeur de cette entreprise détient cinq autres sociétés dont une qui travaille dans le textile et une autre dans les bateaux. Il lui semble que cette convention est douteuse et que l'entreprise n'a pas assez d'ancienneté dans ce domaine.

Christelle FRANCHIN s'interroge sur le manque de recul et trouve effectivement les informations très floues.

Philippe KUTZNER remarque que cette société fait l'objet d'un partenariat avec TOTAL/Direct énergie qui est le mandataire des Certificats d'Économie d'Énergie permettant la mise en place de travaux d'isolation sur les bâtiments Communaux, ce dernier est suffisamment fiable.

Nicolas COUVRAND précise que par le biais de ce partenariat avec TOTAL, la société va privilégier les entreprises de l'ancien canton de Lorris pour l'exécution des travaux. Seuls les grands groupes comme TOTAL peuvent se le permettre. De plus, suite à l'audit des bâtiments, si la société estime qu'il n'y a pas lieu de faire des travaux, la convention prendra alors fin immédiatement.

Après débat, Madame le Maire soumet le sujet au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la société ISOLIDARITE (3 votes contre : Joël VIRON, Christelle FRANCHIN et Patrick GOMET ; et 2 abstentions : Yolande REBOUX et Pascal OZANNE).

3) Bail Civil avec la société TDF pour l'implantation d'une antenne sur la parcelle cadastrée BC n°127

Madame le Maire précise que la Commune a signé un bail civil le 25 juin 2004 avec la société TDF pour la location d'un terrain situé dans la Zone des Dentelles et l'implantation d'une antenne. Ce bail de 12 ans avait été prolongé pour 12 années supplémentaires en 2016, le bail actuel a donc effet jusqu'en 2028. Actuellement, la société TDF verse un loyer annuel de 3 800 € environ à la Commune.

La société TDF souhaite réévaluer ce bail en augmentant le loyer et en prolongeant la durée de ce dernier. Ainsi, un nouveau bail de 20 ans, à partir de la date de signature, avec un loyer annuel de 4 500 €, est proposé.

Christelle FRANCHIN s'étonne d'une telle augmentation. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une renégociation et que la durée du bail étant allongée, la société TDF est assurée pendant 20 ans de pouvoir exploiter l'antenne.

Nicolas COUVRAND précise que depuis plusieurs mois, des sociétés rachètent les baux puis les revendent ou les relouent à des tarifs beaucoup plus élevés. La société TDF avait donc tout intérêt à négocier directement avec la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bail civil avec la société TDF.

4) Convention de groupement de commande pour l'achat de radars pédagogiques

Madame le Maire rappelle que comme inscrit dans le budget 2021, la Commune souhaite se doter de radars pédagogiques afin de faire diminuer la vitesse des automobilistes aux entrées de ville. La convention en pièce jointe à cette note a pour objet la création d'un groupement de commandes entre les Communes de Quiers-sur-Bezonde, Lorris, Dammarie-sur-Loing, Beauchamps-sur-Huillard, Nesploy, Thimory et Chatillon-Coligny en vue de l'acquisition groupée de radars pédagogiques.

Madame le Maire explique que le groupement de commande permet d'obtenir des tarifs plus intéressants. Elle précise que c'est le Maire de Quiers-sur-Bezonde qui pilote ce groupement et qu'à la demande de petites collectivités, une troisième solution est proposée avec mise en service et maintenance.

Christelle FRANCHIN demande combien de radars seront commandés et sur quels axes ils seront installés. Madame le Maire répond qu'un seul radar est prévu sur le Faubourg de Bellegarde. Elle rappelle que cette voie étant départementale, on ne peut y aménager des chicanes comme sur la Vieille Route d'Ouzouer ou sur le Faubourg de Gien.

Yolande REBOUX se souvient que la commune possédait un autre radar. Madame le Maire répond par l'affirmative mais que ce matériel, ayant déjà plus de 10 ans, est devenu obsolète et que les batteries, à force d'être rechargées, ne fonctionnent plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commande pour l'achat de radars pédagogiques.

5) Actualisation des loyers des logements Communaux

Madame le Maire précise que la Trésorerie de Chatillon-Coligny a demandé récemment aux services de la Mairie de mettre jour la délibération concernant les montants des loyers pour les logements Communaux. Il convient d'acter les loyers selon la liste suivante :

Adresse	Montant du loyer
1 Rue des Lilas	263,34 €
2 Rue des Lilas	En attente de travaux
3 Rue des Lilas	En attente de travaux
4 Rue des Lilas	263,34 €
5 Rue des Lilas	263,34 €
6 Rue des Lilas	190,49 €
20 Rue du 14 Août	800 €

7 Route de la Forêt – logement 1	273,05 € (243,05 € + 30 € de charges)
7 Route de la Forêt – logement 2	311,41 € (271,41 € + 40 € de charges)
7 Route de la Forêt – garage	ADAPA (Gratuit)
1 Passage Victor Hugo – logement 1	260,60 €
1 Passage Victor Hugo – logement 2	514,84 €
1 Route de la Forêt	595,74 €
3 Route de la Forêt	595,74 €
24 Rue de l'Église	432,47 €

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'établir la liste des logements communaux en précisant les tarifs des loyers, à titre indicatif. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais seulement d'une mise à jour administrative.

Madame le Maire ajoute que deux logements sont en attente de travaux. Il y a plusieurs années, il avait été décidé de ne pas renouveler les baux des logements situés Rue des Lilas. Lorsqu'il n'y aura plus de locataires, une réhabilitation globale sera à prévoir. Deux solutions pourront être envisagées : soit demander des aides de l'Etablissement Public Foncier du Loiret (EPFL), soit de vendre le bâtiment à un bailleur qui effectuera les travaux de rénovation.

Christelle FRANCHIN demande de quand date la dernière augmentation. Madame le Maire indique qu'elle date du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les montants des loyers communaux comme indiqué ci-dessus.

6) Attribution du marché de restauration scolaire

Corinne GERVAIS expose à l'Assemblée que le marché de restauration scolaire arrive à échéance le 31 août prochain et qu'il convenait de le renouveler. Une consultation a été lancée le 8 avril dernier. Les candidats avaient jusqu'au 19 mai 2021 à 12h00 pour répondre.

Après ouverture des plis, il a été constaté qu'une seule offre était parvenue, il est donc proposé d'accepter cette unique offre et d'attribuer le marché à l'entreprise SOGERES pour les tarifs suivants :

- Repas enfants maternelles : 2,44 € HT soit 3,08 € TTC (au lieu de 2,46 € HT en 2019)
- Repas enfants élémentaires : 2,68 € HT soit 3,33 € TTC (au lieu de 2,62 €)
- Repas enfants crèches : 2,13 € HT soit 2,75 € TTC (au lieu de 2,71 €)
- Repas adultes : 3,28 € HT soit 3,97 € TTC (au lieu de 3,12 €).

Corinne GERVAIS ajoute que le cahier des charges a été respecté par l'entreprise, qui est le prestataire actuel. Elle précise que des remarques ont été faites au cours des dernières semaines et que des corrections ont été apportées. Globalement les responsables du Restaurant scolaire et de la crèche sont satisfaites des prestations.

Joël VIRON demande s'il y a des menus sans-viande. Il lui est répondu qu'effectivement un menu végétarien a été proposé une fois par mois, mais que la réglementation oblige le prestataire à proposer ce menu une fois par semaine (loi EGALIM).

Il demande pourquoi une seule offre a été envoyée. Madame le Maire répond que la Mairie de Lorris a un cahier des charges exigeant du fait des repas moulinsés et mixés qui doivent être préparés pour les bébés de la crèche.

Christelle FRANCHIN demande quelle est la durée du marché. Madame le Maire indique qu'il est d'une durée d'un an renouvelable trois fois, soit quatre ans maximum. Elle ajoute que le personnel mange les mêmes menus que les enfants et peut donc se rendre compte de la qualité des aliments. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

Pascal OZANNE indique que la responsable du restaurant scolaire lui a fait part d'énormément de gâchis lors des menus végétariens. Il demande si c'est pour satisfaire la volonté de certains « bobos parisiens ». Madame le Maire répond que ces menus respectent les directives gouvernementales. Elle ajoute que les repas servis au restaurant scolaire comme à la crèche participent à l'éducation culinaire. Ils permettent aux enfants de manger des aliments variés et de goûter à tout. Elle précise que ce serait encore mieux si l'on avait un cuisinier qui prépare les repas sur place.

Yolande REBOUX, qui fait partie de la commission d'appel d'offre, s'étonne de ne pas avoir été convoquée. Madame le Maire répond que la commission ne se réunit pas lorsqu'il n'y a qu'une seule offre. Elle précise que le marché n'est pas infructueux car l'offre correspond aux attentes.

Pascal OZANNE demande s'il est possible de scinder le marché en deux : Restaurant scolaire et crèche, afin de permettre à d'autres entreprises de répondre pour le restaurant scolaire. Madame le Maire répond que les tarifs indiqués ci-dessus sont des tarifs négociés dans le cadre d'un marché global. Elle explique que réglementairement, on ne peut pas dissocier les deux services.

Philippe KUTZNER ajoute qu'il n'y aurait sans doute pas d'offre pour la crèche si elle faisait l'objet d'un marché seul. Madame le Maire est tout à fait d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition de la Société SOGERES**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché.**

7) Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire explique que suite au départ en retraite de deux agents de la crèche, il convient de supprimer les deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et de créer deux postes d'adjoint d'animation. Le Comité Technique, réuni le vendredi 04 juin 2021 a donné un avis favorable sur ce principe. Actuellement, les postes sont occupés par deux agents en contrat à durée déterminée.

Yolande REBOUX demande s'il y a une modification du temps de travail. Madame le Maire répond par la négative et qu'il y aura une légère baisse au niveau de la masse salariale.

Elle évoque le changement de situation de deux autres agents qui devraient intervenir d'ici la fin de l'année (une demande de mutation à venir pour un agent ayant fait part d'une volonté de départ et une suppression de poste d'un agent actuellement en détachement sur un autre poste)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessous :

- **suppression de deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (un à temps complet et un à temps non-complet de 20h00)**
- **et de création de deux postes d'adjoint d'animation (un à temps complet et un à temps non-complet de 20h00).**

8) Attribution d'un nom de rue pour le Lotissement « Le Terrier »

Madame le Maire explique que suite aux travaux et à la création d'un lotissement dans la zone du Terrier, il convient de choisir un nom de rue. Un référencement d'idées a été fait auprès des Conseillers Municipaux : voici les propositions :

- Rue Jean-Paul GODFROY (non retenu : il est décidé de ne pas utiliser de nom d'anciens Maires)
- Rue Michel LEGRAND : 1 voix
- Rue Georges SEGUY : 5 voix
- Impasse du Terrier : 10 voix
- Rue Jean De Meung : 1 voix
- Rue de la Rose : 1 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve et adopte la dénomination de la voie menant au lotissement du Terrier : Impasse du Terrier

5. Questions diverses

15) Un point sur les dossiers en cours :

➤ Espaces Naturels Protégés : retrait du Département

Nicolas COUVRAND explique que Daniel TROUPILLON a assisté à une réunion organisée à Coudroy avec plusieurs communes concernées par le projet des « Espaces Naturels Protégés », et qui suscitait beaucoup d'interrogations. Il indique que M. Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret a adressé un courrier dans lequel il décide du report de la décision compte tenu de l'absence de consensus entre les collectivités. Aucune date n'a été fixée à ce jour.

➤ Avis défavorable de la Sous-Préfecture concernant la DETR 2021 pour la Halle de Tennis

Madame le Maire annonce une mauvaise nouvelle : la Préfecture n'a pas donné de suite favorable à la demande de DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le projet de halle de tennis couvert. Elle ajoute que cette décision n'est pas liée au projet en lui-même mais qu'un nombre important de demandes de subventions avait été déposé par l'ensemble des collectivités. Il conviendra de renouveler la demande au titre de l'exercice 2022.

Yolande REBOUX demande si cela remet en cause l'avancée du projet. Karine PERRET explique que l'architecte va poursuivre son travail avec la préparation de la consultation des entreprises. La maîtrise d'œuvre va continuer, mais les travaux ne pourront pas commencer avant la notification de la DETR 2022. L'association Tennis Club a été informée de tous ces éléments.

➤ **Point sur les élections Départementales et Régionales**

Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui se sont portés volontaires pour tenir les bureaux de vote. Elle remercie également Sandrine FAYET pour tout le travail effectué dans l'organisation des élections aussi bien pour la mise sous pli que pour la réalisation des plannings qui ont été modifiés à de nombreuses reprises.

Madame le Maire explique qu'un « circuit de déplacement » des électeurs a été créé (cf Plan dans le BIL). Elle ajoute qu'il n'y avait pas beaucoup de solutions, malgré la grandeur de la salle Blanche de Castille, compte tenu du double scrutin et des directives préfectorales liées à la COVID.

Des remarques sont faites quant à la distribution de la propagande départementale et notamment par rapport à la société qui l'a effectuée. D'un avis partagé, il est regretté que la Poste n'ait pas réalisée cette mission. Madame le Maire explique que la mise sous pli était confiée à la Mairie, tâche qui a été réalisée dans les délais. La distribution est de la responsabilité de la société ADREXO mandatée par la Préfecture.

➤ **Point sur la situation sanitaire et la vaccination**

Madame le Maire informe que 160 personnes (Lorris et canton) sont actuellement sur liste d'attente pour se faire vacciner à Lorris. Elle indique que deux nouvelles sessions vont être organisées à la salle Blanche de Castille par la Croix Rouge : du lundi 12 au vendredi 16 juillet, puis du lundi 23 au vendredi 27 août. 1 000 injections par semaine devraient être réalisées. L'inscription en Mairie ou sur Doctolib reste obligatoire.

➤ **Point sur les bons solidaires**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 mars, la période d'utilisation des bons solidaires avait été prolongée jusqu'au **30 juin 2021**.

Elle informe qu'à ce jour, environ 410 bons ont été retirés en Mairie (et 308 ont été « remboursés »)

Elle rappelle que chaque foyer lorriçois peut bénéficier d'un bon, à venir chercher à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Madame le Maire propose d'étendre de nouveau la période d'utilisation des bons : il est décidé de la reconduire jusqu'au **31 décembre 2021**, afin que les foyers qui n'ont pas encore fait la démarche, viennent chercher leur bon et afin que les restaurateurs qui viennent de reprendre leur activité puissent également en bénéficier.

Pascal OZANNE réitère son soutien à cette opération, mais regrette que les commerces fermés n'aient pas été plus ciblés. Daniel TROUPILLON indique qu'il reste encore de nombreux bons qui n'ont pas été réclamés, donc pas utilisés et il espère qu'ils le seront auprès de ces commerces.

Christelle FRANCHIN demande si une relance sur l'application Panneau Pocket et dans nos réseaux peut être faite. Madame le Maire précise que des relances régulières sont faites.

➤ **Point sur l'opération Cœur de Village**

Madame le Maire informe que lors des dernières réunions du groupe de travail, l'architecte a présenté plusieurs esquisses.

Elle suggère de se faire aider en termes de communication lorsqu'il sera temps de présenter le projet aux commerçants et à la population, lors de réunions distinctes, car les problématiques sont différentes. Ces réunions permettront de recueillir les avis, avant la consultation des entreprises et lancement des travaux.

Joël VIRON demande s'il y aura une phase de tests. Madame le Maire répond par l'affirmative comme pour l'installation des chicanes, afin d'être bien sûr du résultat définitif. Elle ajoute que le conseil municipal aura la primeur des esquisses. Daniel TROUPILLON rappelle que le rôle des élus est de rassurer les commerçants et les riverains. Gérald BAKAES indique qu'il faudra respecter et prendre en compte les préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

Yolande REBOUX demande à combien sont estimés les travaux. Madame le Maire indique que le chiffrage n'a pas encore été réalisé. Il convient d'attendre la validation des esquisses. Gérald BAKAES précise que certains aménagements ont d'ores et déjà été exclus, compte tenu de leur coût important.

Madame le Maire annonce également que les travaux de l'Eglise devront être prévus prochainement. Afin d'être en conformité avec la réglementation liée à ce patrimoine, il sera nécessaire de s'adjoindre un maître d'œuvre architecte du patrimoine. Elle rappelle que ces travaux sont estimés à 2,6 millions d'euros et que la Mairie pourra bénéficier d'une importante subvention du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il y aura également les travaux de réfection de l'orgue évalués à 50 000 euros. Elle précise qu'il sera indispensable d'avoir recours à deux prêts (un pour les travaux de l'église et un pour les travaux de l'opération cœur de village).

➤ **Adresses non-répertoriées par la société Médiapost**

Madame le Maire informe que 89 habitations sur la commune ne sont pas répertoriées avec une adresse normalisée soit un numéro et un nom de rue. Afin de déployer la fibre dans tout le Loiret, le Conseil départemental a besoin que chaque logement soit répertorié comme indiqué ci-dessus.

La société Médiapost a fait une proposition commerciale afin d'effectuer cette mission. Le montant, qui comprend un diagnostic et une numérotation, s'élève à 5 400 €. Ce tarif est forfaitaire en fonction de la strate de population de la commune.

Après discussions, il ressort que ces habitations doivent principalement être situées dans des hameaux ou lieux-dits.

Philippe KUTZNER demande si un rapprochement avec l'administration fiscale pourrait être fait. Il prend l'exemple « Des Barres » où il y a cinq maisons sans numérotation distincte.

D'un avis commun, le Conseil municipal trouve le montant de cette prestation excessive. Nicolas COUVRAND évoque la possibilité de créer un groupe de travail.

Le sujet sera de nouveau évoqué.

➤ **Dérogation temps scolaire**

Madame le Maire informe que la semaine scolaire à 4,5 jours par semaine est toujours en vigueur au niveau national. A Lorris, une dérogation, en accord avec les Conseils d'écoles doit être demandée pour une durée de trois ans concernant l'instauration des semaines de 4 jours. L'échéance arrivant à son terme, il convient de renouveler la demande.

Corinne GERVAIS précise que le Conseil d'école Maternelle a déjà donné son accord lors de son Conseil du 10 juin. L'école élémentaire doit se prononcer lors du conseil d'école du 15 juin.

➤ **Marché d'entretien de l'école élémentaire**

Madame le Maire informe que la Mairie a reçu neuf offres pour ce marché. L'analyse est en cours de réalisation par Elif OZTURK. La commission d'appel d'offres aura lieu le vendredi 18 juin à 9 heures.

➤ **Subvention du Département pour la mise en place des écluses de ralentissement et du radar pédagogique sur la RD44**

Madame le Maire informe de la notification par le Conseil Départemental d'une subvention d'un montant de 22 173.20 € pour l'implantation de ralentisseurs et d'un radar de vitesse.

La Sous-Préfecture de Montargis a également émis un avis favorable dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la sécurisation de l'accès à l'école élémentaire par la pose de portails anti-intrusion, pour un montant de 13 327 €.

➤ **Cérémonie du 18 juin**

Madame le Maire informe qu'exceptionnellement la cérémonie du l'Appel du 18 juin se déroulera à 11h30 et non à 18h00 comme habituellement (d'autres réunions sont fixées à cet horaire).

➤ **Rumeurs**

Madame le Maire souhaite faire stopper diverses rumeurs dont elle a eu écho :

- Non : elle n'a pas autorisé l'organisation d'un anniversaire sous la Halle.
- Non : elle n'a pas autorisé l'organisation de la fête de la musique à une entreprise et refusé à deux autres. Elle précise, au contraire, avoir accepté et autorisé les établissements qui en avaient fait la demande, dans le cadre de ces festivités. Puis la Préfecture a émis un « contre-ordre », donc refus, à deux restaurants et a, en parallèle, accordé à un troisième organisateur. Madame le Maire a fait savoir son mécontentement quant à cette injustice. Elle souligne qu'elle n'a rien contre l'organisation de cette manifestation mais qu'elle aurait préféré l'autoriser pour tous les demandeurs pour qu'il n'y ait pas de différence de traitement.

20h52 : arrivée de Claire-Hélène MESSEANT

- Non : le Conseil Municipal de ce soir n'est pas à huis clos. Depuis le 23 mai 2020, une seule séance a été votée à huis clos. Les conseils municipaux suivants se sont tenus pendant le couvre-feu, donc sans public compte tenu des horaires des séances. Elle ajoute que les réunions ne sont pas enregistrées, ni diffusées, car l'acquisition d'un tel matériel coûterait environ 10 000 €. Elle en profite pour remercier la Communauté de Communes qui nous prête les micros.

➤ **Point sur les affaires en cours en matière de Ressources Humaines**

- Dans le cadre des informations régulières sur un dossier du personnel, Madame le Maire indique qu'un ancien agent a entamé deux nouvelles procédures (5^{ème} et 6^{ème}) contre la Mairie, pour lesquelles les mémoires sont en cours de rédaction chez notre avocat.
- Concernant la Directrice Générale des Services (DGS), Madame le Maire rappelle qu'elle est placée en arrêt maladie suite à un accident domestique. Elle formule son souhait de « garder » Nicolas, qui satisfait pleinement à ses fonctions. Pascal OZANNE demande si la DGS pourra reprendre le travail. Madame le Maire indique ne pas avoir plus d'informations pour le moment.

➤ **Questions transmises par Augustin COLLET via Karine PERRET**

- Augustin COLLET pose la question concernant les colis des anciens : avons-nous des retours sur les choix "chèques ou colis" ?
 - Madame le Maire rappelle que lors de la distribution des colis des aînés, un coupon-réponse avait été donné afin que les bénéficiaires puissent se positionner sur leur choix pour 2021 entre le traditionnel colis ou un bon d'achat à valoir chez un commerçant Lorriçois. Elle informe qu'à ce jour sur 494 réponses, **79 bénéficiaires ont opté pour le bon d'achat** (pas de changement depuis la dernière information du Conseil Municipal du 28 janvier 2021).
- Augustin COLLET demande si "un miroir" pourrait être installé à l'intersection du Faubourg d'Orléans-Faubourg de Sully-Place du Mail.
 - Madame le Maire informe que cet équipement n'est pas prévu au budget, et que la Mairie reçoit beaucoup de demandes de ce type. Christelle FRANCHIN demande si un particulier peut installer un miroir sur sa propriété. Madame le Maire répond que c'est interdit et très réglementé.
- Augustin COLLET signale un souci de ramassage des conteneurs de tri sélectif, qui sont pleins très régulièrement, dès le mercredi au niveau du musée et de la Noue. Il demande à quelle date seront posés les bacs supplémentaires ?
 - Philippe KUTZNER explique que le SICTOM a envoyé en juin 2020, un courrier à toutes les communes adhérentes, afin de recenser les besoins en matière de conteneurs de tri. Il ajoute que la pose des conteneurs nécessite au préalable la confection de dalles en béton afin de stabiliser l'ensemble. Lorris fait partie des communes ayant demandé des bacs supplémentaires. Pour le moment, un seul point de collecte a été augmenté pour le moment : celui situé en face du musée de la Résistance.
Des travaux de création de dalles béton sont prévus afin d'accueillir de nouvelles colonnes de tri. Ces travaux interviendront le 23 juin 2021 pour la préparation, puis coulage et décoffrage le 13 juillet 2021.

Ces travaux vont permettre d'accueillir de nouvelles colonnes de tri aux emplacement suivants : Gué l'Evêque / Rue de la Paix / Salle des fêtes / Ecole Maternelle / ZA des Dentelles. Le parking en face du Musée de la Résistance a déjà reçu une 4^{ème} colonne « emballages » le 14 mai 2021 et une dalle est aussi prévue à cet emplacement.

- Yolande REBOUX demande pourquoi le nombre de ramassage n'est pas augmenté. Philippe KUTZNER répond rencontrer quelques difficultés avec la société de sous-traitance et rappelle qu'une collecte supplémentaire représente un coût financier supplémentaire. Joël VIRON demande s'il n'est pas possible de stabiliser les bacs avec du sable ou du calcaire. Il lui est répondu qu'en fonction de la météo sèche ou trop de pluie, la dalle pourrait bouger.
- Pascal OZANNE rappelle que le ramassage des dépôts sauvages est à la charge de la commune, du fait que ce sont les agents des services techniques qui les évacuent. Il précise que chaque adresse doit avoir soit un badge soit une poubelle.
- Une discussion s'installe concernant les dépôts sauvages qui sont malheureusement un fléau national et un problème de civisme...

➤ **Lecture d'une lettre de Pierrette ESTANG**

« Madame le Maire,

Valérie, après sept années passées à tes côtés ainsi qu'avec toute l'équipe, c'est avec regret que je te donne ma démission pour le 31 juillet 2021, pour raisons personnelles (santé de mon mari et pour mon jeune âge).

Valérie, est-il possible que je garde la distribution des affiches cinéma chez les commerçants et pour finir l'année la distribution des colis avec Jean-Pierre.

Et surtout, Valérie, n'oublie pas que tu peux compter sur moi pour vous aider.

Je garderai un très bon souvenir, une bonne expérience passée à tes côtés et satisfaite de m'avoir sollicité pour me joindre à ton équipe.

Je te souhaite beaucoup de courage pour la suite, reçois mes amitiés, je t'embrasse »

Pierrette

Madame le Maire remercie Pierrette ESTANG pour son courrier et lui offre un bouquet de fleurs. L'assemblée applaudit Pierrette !!!

6. Questions orales des conseillers municipaux

Madame le Maire propose de faire un tour de table :

- Karine PERRET informe que la commission « sport et associations » se réunira le 2 juillet. La convocation sera transmise prochainement.
- Maryvonne CHEVALLIER indique qu'elle n'est pas contente du départ de Pierrette, car elle devient la doyenne du Conseil !!! (Rires)
- Jean-Pierre MARTIN indique qu'un drone a survolé le marché le matin même et demande si la Mairie en était informée. Il lui est répondu par l'affirmative. Un Panneau Pocket a été publié à cet effet.

Corinne GERVAIS explique qu'il s'agit d'une commande de la Mairie, afin de compléter le site Internet avec vidéos et photos.

- Pascal OZANNE félicite Pierrette ESTANG pour les années qu'elle a passées au sein du Conseil Municipal.
- Pascal OZANNE indique avoir lu dans un compte rendu de Bureau que Céline HERVÉ allait remplacer Zdenka SARIC au poste de comptabilité. Il demande ce qu'il en est.

Madame le Maire rappelle que Zdenka est actuellement en arrêt maladie et qu'il semblait compliqué de trouver une remplaçante. Céline a pris « la relève » en plus de ses missions de secrétariat et de communication. Elle ajoute que la Mairie recherche un alternant en communication afin d'aider Céline dans ce domaine. Tout le monde « élus et agents » espère la guérison et le retour de Zdenka. Il n'a jamais été question que Céline remplace définitivement Zdenka.

Céline HERVE demande la parole et confirme qu'elle assure l'intérim de Zdenka pendant tout le temps de son absence. Elle ajoute qu'elle « couve » le poste de Zdenka qui est pour elle une amie très proche, et qu'elle sera un renfort lors de son retour.

Madame le Maire annonce que Céline HERVE a obtenu l'avis favorable du Centre de Gestion du Loiret pour l'obtention d'une promotion interne au grade de Rédacteur.

- Pascal OZANNE évoque la communication entre deux conseils municipaux. Il remercie Madame le Maire pour les comptes rendus de bureau mais indique « rester sur sa faim ».

Madame le Maire annonce que Lorris est la seule commune des alentours à rédiger et diffuser le compte rendu du bureau municipal et qu'il demande du temps chaque semaine (rédaction, relecture, etc.). Les Adjoints confirment qu'il est difficile de compléter plus encore les comptes rendus, qui sont déjà très « transparents ». Madame le Maire rappelle que les élus peuvent également poser des questions par mail, ou tout autre moyen.

Christelle FRANCHIN remarque que les délais entre deux conseils municipaux sont longs. Madame le Maire indique que les séances sont programmées en fonction de l'ordre du jour et des sujets à traiter.

- Yolande REBOUX demande si la commission « finances » va être prochainement réunie, afin de faire un bilan de milieu d'année.

Karine PERRET répond qu'une réunion pourrait être envisagée en septembre. Yolande REBOUX demande le montant transféré par le Département au niveau de la taxe foncière, car il n'apparaît pas sur le budget primitif. Karine PERRET va se renseigner.

- Patrick GOMET interroge sur le projet de la fontaine de l'Abzoue.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un lavoir, situé sur le terrain d'un particulier. C'est un élément de patrimoine important pour la commune, qui est actuellement envahi par la végétation. Les propriétaires seraient vendeurs pour au minimum 10 000 euros, auxquels il faudrait ajouter la réalisation des travaux de mise en sécurité. Avant toute décision, il conviendra de réaliser une étude et un chiffrage.

Karine RENARD propose un partenariat avec les Compagnons du Devoir pour les travaux de rénovation du site.

- Patrick GOMET interroge sur une facture du restaurant du cœur, évoquée dans un compte rendu de bureau.

Madame le Maire explique que l'association a sollicité la Mairie concernant une facture de remise aux normes électriques. Elle ajoute que ces travaux incombent au propriétaire. Un rendez-vous est prévu la semaine suivante avec lui afin d'en discuter.

- Patrick GOMET évoque le remplacement des rondins sur le Faubourg d'Orléans et la création d'un seul massif.

Madame le Maire informe qu'il s'agit d'un massif test et que les autres seront réalisés en octobre.

- Patrick GOMET évoque les horaires du city park qui ne sont pas affichés. Il indique avoir constaté l'utilisation du site en dehors des horaires non connus des usagers.

Gérald BAKAES explique que l'arrêté a été affiché à plusieurs reprises puis arraché. Les horaires d'ouverture sont de 8h00 à 20h00. Madame le Maire précise que les horaires pourraient être prolongés pendant la période d'été. Elle ajoute que les agents de la police municipale passent régulièrement et qu'ils effectuent de manière aléatoire (non communiqué) des patrouilles en soirée à raison d'une fois par semaine. En dehors de leurs horaires de travail et en cas de débordement, il convient d'appeler la gendarmerie.

- Patrick GOMET demande où en est le projet d'un parking supplémentaire à l'école élémentaire.

Gérald BAKAES indique que des devis sont en cours de chiffrage.

- Patrick GOMET ajoute que suite à la réunion publique avec les conseillers départementaux, un lien sur le site Internet de la commune devait être créé.

Madame le Maire indique que cela sera fait prochainement.

- Christelle FRANCHIN demande si des poubelles seront installées au city park.

Madame le Maire répond que les équipements (poubelles, bancs et une fontaine à eau) ont été commandés. Les services techniques sont en attente de la livraison.

Patrick GOMET demande si le panier de basket peut être déplacé ou si un filet peut être installé pour que les ballons ne sortent pas du city park. Gérald BAKAES explique qu'il n'est pas judicieux d'ajouter ou modifier les équipements d'un tel aménagement aussi bien en termes de sécurité que d'assurance et de réglementation. Néanmoins, une étude est en cours pour voir comment minimiser les problèmes de ballons qui volent et gênent les riverains.

- Joël VIRON évoque la dernière commission urbanisme et demande s'il est possible d'avoir plus de détails concernant le PLUIH.

Daniel TROUPILLON précise que les chiffres actuellement évoqués concernant le PLUiH ne sont que des estimations et que rien n'est arrêté, ils n'ont pas été précisés dans le Compte-rendu pour ne pas embrouiller les élus membres. Une Commission spécifique sur le PLUiH devra se tenir lorsque les chiffres définitifs seront validés par la Communauté de Communes.

- Joël VIRON évoque le problème des pigeons qui ne sont pas que sous la Halle. Ils ont également élu domicile Place Victor Hugo sur un câble qui longe un bâtiment. Il demande quelles seraient les solutions à envisager.

Madame le Maire indique qu'elle voit de quel bâtiment il s'agit et ajoute que la Mairie ne peut pas intervenir sur des habitations privées. Il conviendrait d'installer des piques, de fermer les fenêtres du grenier afin que les pigeons n'y fassent pas leur nid. Un courrier pourra être rédigé en ce sens et envoyé aux propriétaires concernés.

- Corinne GERVAIS rappelle que le BIL a été distribué le mercredi 9 juin et jeudi 10 juin dans les Boîtes à lettres Lorriçoises. Elle salue également la décision de recrutement d'un apprenti en Communication pour épauler Céline.
- Daniel TROUPILLON évoque de nouveau « les incohérences » des différents décrets. Il explique que la chorale de Lorris devait reprendre son activité dès le lundi 14 juin et que tous les participants s'en réjouissaient. Malheureusement une information contradictoire n'autorise pas la reprise avant le 30 juin.

7. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 16 septembre 2021 à 19h00 à la Salle Blanche de Castille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.



Le Maire

Valérie MARTIN